

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 22 DECEMBRE 2020**

**Convocation du 16 décembre 2020**

**Affichage du 16 décembre 2020**

<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>En exercice :</b>	<b>11</b>
	<b>Présents</b>	<b>8</b>
	<b>Votants</b>	<b>10</b>

L'an deux mil vingt, le vingt-deux décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-Sous-Erquery, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER, Maire.

**ÉTEIENT PRÉSENTS :** Mmes et MM BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, ROUSSEL Nicole, VILLAIN Stéphane, VITSE Vincent, RIBES Nicolas, CROCHON Elise et LOIZELET Valérie.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Nadège LE NEILLON a donné pouvoir à Brigitte BOULENGER, Anne FERREIRA, Vincent DUCASTEL a donné pouvoir à Xavier TRAEN.

Mme Valérie LOIZELET a été élue secrétaire de séance.

#### **POINT 1 (délibération 2020-034)**

#### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE « CRÉATION D'UN LOTISSEMENT (5 LOTS A BATIR) ET D'UN PARKING »**

La consultation a été élaborée et mise en ligne par les services techniques du Pays du Clermontois le 17/11/2020 avec une réception des offres fixée au 03/12/2020 à 12h00 (rectificatif du 18/11/2020).

Il y a eu 10 dossiers de retirés et 2 offres reçues : AREA et ETUDIS AMENAGEMENT. L'estimation de cette mission s'élève à 21 025 € HT.

Voici l'analyse des offres, notée sur 40 points :

- AREA : 18 835 € HT (22 602 € TTC) ; 40 points ;
- ETUDIS AMENAGEMENT : 20 975 € HT (25 170 € TTC) ; 36 points.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la société AREA, pour un montant de 18 835 € HT.

#### **POINT 2 (délibération 2020-035)**

#### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ LEVÉE TOPOGRAPHIQUE BORNAGE « CRÉATION D'UN LOTISSEMENT (5 LOTS A BATIR) ET D'UN PARKING »**

La consultation a été élaborée et mise en ligne par les services techniques du Pays du Clermontois le 02/11/2020 avec une réception des offres fixée au 10/11/2020 à 12h00. Il y a eu 3 dossiers de retirés et une offre reçue : Cabinet BERTHE à Clermont, pour un montant de 3 150 € HT (3 780 € TTC). L'estimation de cette mission s'élève à 4 475 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du Cabinet Berthe pour un montant de 3 150 € HT.

### **POINT 3** (délibération 2020-036)

#### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MISSION GÉOTECHNIQUE G2 AVP ET ÉTUDE DE PERMÉABILITÉ « CRÉATION D'UN LOTISSEMENT (5 LOTS A BATIR) ET D'UN PARKING »**

La consultation a été élaborée et mise en ligne par les services techniques du Pays du Clermontois le 14/10/2020 avec une réception des offres fixée au 22/10/2020 à 12h00. Il y a eu 3 retraits de dossiers de et une offre reçue : Société FONDASOL, pour un montant de 10 700 € HT (soit 12 840 € TTC). L'estimation de cette mission s'élève à 11 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Société FONDASOL pour un montant de 10 700 € HT et l'option de la pose d'un piézomètre à 10 m au tarif de 1 800,00 € HT si besoin.

### **POINT 4**

#### **DÉCISION DU MAIRE**

Pour information, l'arrêté n° 2020-037 a été pris le 02/12/2020 pour le « non transfert à la communauté de communes des pouvoirs de police administrative spéciale ».

### **POINT 5**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Pays du Clermontois : suite à la loi ALUR et au transfert de la mise en œuvre des PLU, le Pays du Clermontois est devenu compétent en matière de PLU et documents d'urbanisme. Dans l'attente d'un débat intercommunal sur l'exercice du droit de préemption, le Président de la communauté de communes délègue l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et AU des PLU communaux, sur demande expresse du Maire saisi par une DIA.
- Déjections canines : Ce problème est récurrent malgré les avertissements distribués dans les boîtes aux lettres des habitants. Les enfants et les piétons empruntent des trottoirs « minés » et les parterres sont dans le même état. Un rappel sera fait début janvier.
- Véhicule vandalisé rue Plisson : pour la deuxième fois cette année, chez le même particulier, un véhicule stationné dans la cour privée, a de nouveau été fracturé dans la nuit du 21 au 22 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.

\*\*\*\*\*

*Conseil Municipal de Saint-Aubin-Sous-Erquery  
Séance du 22 décembre 2020.*

#### **Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :**

- N° 1 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre « Création d'un lotissement communal (5 lots à bâtir) et d'un parking (délibération N° 2020-034)
- N° 2 : Attribution du marché levée topographique bornage « Création d'un lotissement communal (5 lots à bâtir) et d'un parking (délibération N° 2020-035)
- N° 3 : Attribution du marché de mission géotechnique G2 AVP + étude de perméabilité « Création d'un lotissement communal (5 lots à bâtir) et d'un parking (délibération N° 2020-036)
- N° 4 : Décision de Maire
- N° 5 : Informations et questions diverses

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>Emargement</b>
BOULENGER	Brigitte	<b>X</b>			
TRAEN	Xavier	<b>X</b>			
ROUSSEL	Nicole	<b>X</b>			
LE NEILLON	Nadège		<b>X</b>	<b>Brigitte BOULENGER</b>	
VILLAIN	Stéphane	<b>X</b>			
VITSE	Vincent	<b>X</b>			
RIBES	Nicolas	<b>X</b>			
CROCHON	Elise	<b>X</b>			
LOIZELET	Valérie	<b>X</b>			
FERREIRA	Anne		<b>X</b>		
DUCASTEL	Vincent		<b>X</b>	<b>Xavier TRAEN</b>	